



SCAN ME

Appel à Projets

PROJET TADWEER
PROJET D'ECONOMIE CIRCULAIRE DANS LE GOUVERNORAT
DE LA MANOUBA

Une subvention de 50 000 TND

au profit de 2 projets innovants et durables qui
répondent aux défis économiques, sociaux et
environnementaux en Tunisie.

Date limite: 08 Octobre 2024

Formation en Entrepreneuriat Vert

Modules de Formation
Pratique
Ateliers Collaboratifs
Accès à des Ressources
et des Outils
Suivi et Évaluation
Continue



Accompagnement One to One

Sessions Individuelles
avec des Experts
Conseils Stratégiques
Personnalisés
Mentorat et Réseautage
Suivi personnalisé et
Évaluation Continue
Accès à des Ressources
Spécialisées

Entrepreneur, association, jeune ou étudiant ?
Rejoignez-nous!

Acted

Appel à Projets - Projet Tadweer

TADWEER - Projet d'économie circulaire dans le Gouvernorat de Manouba

Introduction:

Dans le cadre du projet TADWEER, "Projet d'économie circulaire et de soutien à l'entrepreneuriat vert dans le Gouvernorat de La Manouba" en Tunisie, financé par la Région Sud, ENGIE et ADEME, Acted lance un appel à projets innovants en lien avec l'économie circulaire. Ce projet vise à promouvoir un modèle économique circulaire en soutenant les entrepreneurs dans les secteurs du recyclage, de l'énergie, de l'agriculture et autres initiatives vertes.

Le projet prévoit d'abord de réaliser une analyse approfondie des secteurs clés de l'économie circulaire pour identifier les leviers et les obstacles spécifiques à ce secteur dans le Gouvernorat de Manouba. L'approche proposée s'appuie sur deux composantes : des actions de mobilisation, de sensibilisation et d'information auprès d'un large public sur les enjeux de l'économie circulaire et un appui aux initiatives entrepreneuriales offrant des solutions aux problématiques sociales et environnementales dans le Gouvernorat de Manouba.

Ce projet vise à soutenir les entrepreneurs locaux, les associations locales, ainsi que les jeunes et les étudiants engagés dans des projets innovants liés à l'économie circulaire.

Contexte sur L'économie Circulaire:

Une économie circulaire est une approche systémique du développement économique conçue pour profiter aux entreprises, à la société et à l'environnement. Contrairement au modèle linéaire « Extraire, Fabriquer, Jeter », une économie circulaire se régénère par définition et vise à découpler progressivement la croissance de la consommation de ressources finies.

Les trois principes sont:

1. Exclure les déchets et la pollution dès la conception du modèle ;
2. Conserver les produits et les matériaux utilisés ;
3. Régénérer les systèmes naturels.

Ces systèmes circulaires font appel à la réutilisation, au partage, à la réparation, à la remise en état, à la re-fabrication et au recyclage afin de créer un système en boucle fermée, minimisant l'utilisation des ressources et la génération de déchets, de pollution et de carbone.

Les activités relevant de ce domaine essentiel examinent spécifiquement la manière dont les acteurs du marché peuvent contribuer à la réduction des déchets et à l'extraction des ressources, notamment en concevant sans déchets (par exemple en soutenant les jeunes entreprises qui créent des produits à partir de matériaux renouvelables) et/ou en prévenant la création de déchets ou en valorisant les déchets (en aidant les municipalités à gérer des programmes de recyclage fondés sur le marché, en soutenant l'économie de la réparation, en soutenant la transformation commerciale des déchets).

Les secteurs porteurs de l'économie circulaire:

L'économie circulaire peut révolutionner divers secteurs en intégrant des pratiques innovantes et durables. Par exemple, dans l'agriculture, elle peut promouvoir la réutilisation des déchets organiques pour enrichir les sols. Dans le secteur de l'énergie, elle encourage la mise en place de systèmes de récupération et de réutilisation de l'énergie. En technologie, elle favorise la conception de produits modulables et réparables pour prolonger leur durée de vie. L'industrie manufacturière peut bénéficier de l'économie circulaire en optimisant les processus de production pour minimiser les déchets. Enfin, dans le secteur de la construction, elle soutient l'utilisation de matériaux recyclés et la conception de bâtiments adaptables et démontables.

<p>Les secteurs de l'économie circulaire peuvent être mis en œuvre dans:</p>	<p>L'économie circulaire peut être mise en œuvre par diverses pratiques innovantes telles que :</p>
<p>Secteur de l'Agriculture</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Compostage: Transformation des déchets organiques en amendements nutritifs pour le sol, réduisant ainsi les déchets et améliorant la fertilité du sol de manière naturelle. - Permaculture: Conception de systèmes agricoles durables inspirés des écosystèmes naturels, favorisant la diversité des cultures et la résilience tout en minimisant les intrants. - Hydroponie: Culture des plantes dans une solution nutritive sans sol, optimisant l'utilisation des ressources comme l'eau et les nutriments tout en réduisant les déchets agricoles.
<p>Secteur de l'Énergie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Cogénération et valorisation des déchets: Production simultanée d'électricité et de chaleur à partir de déchets organiques ou biomasses, optimisant ainsi l'utilisation des ressources et réduisant les émissions de gaz à effet de serre. - Énergies renouvelables et stockage: Utilisation de sources d'énergie renouvelables comme le solaire et l'éolien, combinée avec des technologies de stockage pour maximiser l'efficacité énergétique et la résilience du réseau. - Réseaux de chaleur et de froid: Utilisation de la chaleur résiduelle provenant de divers processus industriels pour chauffer des bâtiments ou alimenter des systèmes de climatisation, réduisant ainsi la demande énergétique globale.
<p>Secteur de la Technologie et de l'Informatique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Recyclage des équipements électroniques : Collecte et recyclage des déchets électroniques pour récupérer les matériaux précieux et réduire la pollution environnementale. - Économie des données : Utilisation de centres de données efficaces pour réduire la consommation d'énergie et maximiser l'utilisation des ressources informatiques. - Modèles d'abonnement : Adoption de modèles d'abonnement pour les logiciels et services cloud, minimisant ainsi le gaspillage matériel et optimisant l'utilisation des ressources.
<p>Secteur de l'Industrie Manufacturière</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Écologie industrielle: Réutilisation des sous-produits industriels comme matières premières pour d'autres processus, réduisant ainsi les déchets et favorisant la durabilité. - Éco-conception : Utilisation de technologies comme l'impression 3D pour produire des composants avec moins de gaspillage et en utilisant des matériaux recyclés. - Réutilisation des emballages : Adoption de solutions d'emballage réutilisables et consignées pour minimiser les déchets d'emballage et promouvoir la réutilisation.
<p>Secteur de la Construction et du Bâtiment</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Matériaux de construction durables : Utilisation de matériaux recyclés comme le béton recyclé et le bois récupéré pour minimiser l'impact environnemental et promouvoir la durabilité. - Conception modulaire : Adoption de méthodes de construction permettant la déconstruction facile et le recyclage des matériaux à la fin de leur vie utile. - Gestion des déchets de chantier : Tri et recyclage des matériaux de construction pour réduire les déchets et promouvoir une utilisation plus efficace des ressources.

Activités du projet

Opportunités de subventions

Le projet Tadweer proposera des opportunités de subventions pour favoriser la transition vers une économie circulaire dans le Gouvernorat de La Manouba, en Tunisie. Ces subventions offriront un soutien financier et technique à jusqu'à deux initiatives innovantes et durables dans le gouvernorat, les aidant à adopter et développer des modèles et pratiques d'économie circulaire dans des domaines tels que le recyclage, l'énergie, l'agriculture, et autres initiatives écologiques.

Chaque initiative sélectionnée bénéficiera d'une subvention de 25 000 TND, pour un total de 50 000 TND, afin de financer l'achat d'équipements de production, l'aménagement, et/ou d'autres biens nécessaires à la mise en œuvre du projet. Cette aide financière a pour but de soutenir efficacement les bénéficiaires et de faciliter leur intégration réussie dans une économie circulaire et durable.

Résumé des subventions

Subvention	Cible	Montant de La Subvention	Activités Clés Soutenues	Critères d'Éligibilité
Subvention 1: Vous êtes une entité légale (Entreprise, start up, Association, Coopérative, etc)	Une structure basée dans le gouvernorat de La Manouba et dont les activités sont relatives à l'économie circulaire.	25 000 TND	Remplacement ou amélioration des actifs essentiels tout en intégrant des activités d'économie circulaire, par exemple : des activités de recyclage, de réutilisation et de réparation.	<p>Avoir une idée de projet innovant liée à l'économie circulaire.</p> <p>Être située dans le gouvernorat de la Manouba.</p> <p>Impliquer les différentes instances du gouvernorat dans le projet.</p> <p>L'entité doit être enregistrée légalement (Entreprise, Association, Coopérative, etc.).</p> <p>Le projet doit démontrer un potentiel d'impact économique, social et environnemental.</p>

<p>Subvention 2: Vous n'avez pas encore créé une entité (jeune, étudiant, femme, jeune diplômé, etc)</p>	<p>Toute personne ayant une idée de projet relatif à l'économie circulaire basé dans le gouvernorat de La Manouba.</p>	<p>25 000 TND</p>	<p>Projets d'économie circulaire (réparation, réutilisation, recyclage, etc.).</p>	<p>Avoir une idée de projet innovant liée à l'économie circulaire.</p> <p>Implémenter le projet dans le gouvernorat de la Manouba</p> <p>Impliquer les différentes instances du gouvernorat dans la conception du projet.</p> <p>Fournir un plan détaillé pour la création de l'entité en cas de financement.</p> <p>Démontrer la faisabilité et la viabilité du projet à long terme.</p> <p>Créer ultérieurement un cadre réglementaire pour l'initiative du bénéficiaire.</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------	------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Subvention 1: Vous êtes une entité (Entreprise, Association, Coopérative, etc)

Cette subvention de 25 000 TND s'adresse aux entités légalement enregistrées (entreprises, startups, associations, coopératives, etc.) basées dans le gouvernorat de La Manouba. Elle vise les projets innovants liés à l'économie circulaire, tels que le recyclage, la réutilisation et la réparation. Les projets éligibles doivent démontrer un impact économique, social et environnemental, impliquer les entités locales, et s'aligner sur des pratiques durables.

Critères d'éligibilité:

- **Avoir une idée de projet innovant liée à l'économie circulaire** : L'entité doit proposer un projet qui introduit ou améliore des modèles économiques et des pratiques liées à l'économie circulaire, telles que le recyclage, la réutilisation, la réduction des déchets, ou l'utilisation de matériaux durables. L'innovation peut se manifester par une nouvelle approche, une technologie novatrice, ou un modèle économique inédit.
- **Être située dans le gouvernorat de la Manouba** : Le projet doit être réalisé dans le Gouvernorat de La Manouba.
- **Impliquer les différentes instances du gouvernorat dans le projet** : L'entité doit démontrer qu'elle a des accords de partenariat ou des relations professionnelles avec La Manouba, ce qui peut inclure des expériences passées, des partenariats locaux, ou une connaissance approfondie du Gouvernorat. Le projet inclut de préférence la participation des autorités locales ou d'autres acteurs importants du Gouvernorat pour assurer que le projet est aligné avec les besoins et les priorités locales.
- **L'entité doit être enregistrée légalement (Entreprise, Association, Coopérative, etc.)** Pour garantir la légitimité et la transparence dans l'utilisation des fonds attribués, il est crucial que l'entité candidate soit légalement enregistrée. Cela signifie que l'entité doit être officiellement constituée et reconnue par les autorités compétentes selon le statut juridique qu'elle a choisi (entreprise, association, coopérative, etc.).
- **Le projet doit démontrer un potentiel d'impact économique, social et environnemental** : Le projet doit avoir un impact significatif sur l'économie locale, améliorer le bien-être social et contribuer positivement à la protection de l'environnement. Il doit générer des bénéfices durables dans ces trois domaines.
- **Engagement des Bénéficiaires** : Les bénéficiaires devront s'engager formellement à ne pas vendre ni gaspiller les biens acquis et à utiliser les fonds exclusivement pour les dépenses prévues.

Subvention 2: Vous n'avez pas encore créé une entité (jeune, étudiant, femme, jeune diplômé, etc)

Cette subvention de 25 000 TND est destinée à toute personne n'ayant pas encore créé une entité mais ayant une idée de projet innovant dans l'économie circulaire, basée dans le gouvernorat de La Manouba. Le projet doit être lié à des activités comme la réparation, la réutilisation, ou le recyclage. Les candidats doivent démontrer des liens professionnels avec la région, fournir un plan détaillé pour la création de l'entité en cas de financement, et impliquer les instances locales dans la conception du projet. Il est essentiel de prouver la faisabilité et la viabilité à long terme du projet.

Critères d'éligibilité:

- **Avoir une idée de projet innovant liée à l'économie circulaire** : La personne doit proposer une idée de projet axée sur l'économie circulaire, même si elle n'a pas encore créé une entité. Le projet doit être viable et capable de démontrer une approche originale et efficace dans ce domaine.
- **Implémenter le projet dans le gouvernorat de la Manouba** : Même si la personne n'a pas encore créé l'entité légale, le projet doit être réalisé dans le Gouvernorat de La Manouba. Cela assure que le projet apportera des bénéfices directement au gouvernorat.
- **Impliquer les différentes instances du gouvernorat dans la conception du projet** : La personne doit démontrer qu'elle a des accords ou des promesses d'accord de partenariat ou des relations professionnelles avec La Manouba, ce qui peut inclure des expériences passées, des partenariats locaux, ou une connaissance approfondie du Gouvernorat. Le projet inclut de préférence la participation des autorités locales ou d'autres acteurs importants du Gouvernorat pour assurer que le projet est aligné avec les besoins et les priorités locales.
- **Fournir un plan détaillé pour la création de l'entité en cas de financement** : La personne doit soumettre un plan précis pour la création de l'entité qui mettra en œuvre le projet. Ce plan doit inclure les étapes de mise en place, la structure organisationnelle, et les besoins en ressources.
- **Démontrer la faisabilité et la viabilité du projet à long terme** : La personne doit prouver que le projet est non seulement réalisable mais aussi durable sur le long terme, avec des mécanismes en place pour sa continuité et son développement.
- **Créer un cadre réglementaire pour l'initiative du bénéficiaire** : La personne doit obtenir un brevet ou une autorisation officielle pour protéger et formaliser son invention ou son innovation. Cela garantit que l'initiative est protégée légalement et reconnue comme unique et originale.
- **Engagement des Bénéficiaires** : Les bénéficiaires devront s'engager formellement à ne pas vendre ni gaspiller les biens acquis et à utiliser les fonds exclusivement pour les dépenses prévues.

Durée d'Installation du Projet

La mise en place du projet ne doit pas dépasser le 20 Février 2025. Les bénéficiaires devront s'assurer que l'installation du projet soit complète avant cette date limite.

Hackathon

En octobre 2024, nous vous invitons à participer à notre Hackathon, spécialement conçu pour les entrepreneurs locaux, les associations, les jeunes et les étudiants engagés dans des projets innovants en lien avec l'économie circulaire dans le Gouvernorat de Manouba. Cette compétition constitue une occasion exceptionnelle pour présenter vos idées et solutions en faveur d'un avenir durable.

1. Avant le hackathon :

Des journées de formation seront organisées avant le Hackathon pour vous préparer au mieux :

a. Consolidation des Dossiers des Candidats :

Après avoir reçu les candidatures, Acted organise de 1 ou 2 sessions pour affiner les dossiers des candidats, en fonction du nombre et de la maturité des projets présélectionnés, afin de préparer les projets pour une présentation efficace.

b. Sessions de Préparation au Pitching :

Acted organise des sessions de préparation au pitching, avec la possibilité de diviser les participants en 2 groupes (maximum 15 participants). Ces sessions visent à perfectionner les présentations et à préparer les candidats pour le hackathon.

2. Lors du hackathon :

Le Hackathon se déroule sur une période de 3 jours, avec une présence obligatoire durant toute la durée de l'événement.

Nous organiserons des workshops et des ateliers d'accompagnement pour soutenir les participants tout au long de cette période.

Des ateliers seront organisés pour travailler avec les candidats. Ces ateliers incluront des formateurs et des coachs qui apporteront leur expertise pour aider à la sélection finale des projets.

Au cours des 3 jours du Hackathon, nous appliquerons la méthodologie suivante : Le jour J1, une présélection des projets sera effectuée, suivie de la sélection définitive le jour J3. Cette présélection permettra aux candidats non retenus de rejoindre d'autres projets pré-sélectionnés et de contribuer à leur succès. Les candidats présélectionnés devront ainsi convaincre les candidats non retenus de s'intégrer aux projets sélectionnés et de trouver un intérêt à leur participation.

Programme d'incubation

Les candidats sélectionnés vont également bénéficier de :

A. Formation en Entrepreneurat Vert

Les bénéficiaires sélectionnés bénéficieront d'une formation adaptée à leur besoin, personnalisée et stratégique avec des experts en entrepreneuriat et en économie circulaire. Ces sessions individuelles permettront d'affiner les modèles d'affaires, de développer des plans de gestion durable des ressources, et d'explorer des stratégies de croissance respectueuses de l'environnement.

Modules de Formation Pratique : Les bénéficiaires exploreront les exigences juridiques et réglementaires spécifiques aux initiatives d'économie circulaire, y compris les permis environnementaux et les normes de sécurité.

- Exigences juridiques et réglementaires : Statut et forme juridique de l'entreprise, permis environnementaux et normes de sécurité.
- Business Model Canvas : Structuration de modèles économiques intégrant l'économie circulaire.

- Business Plans : Élaboration de plans solides avec une analyse de marché et des stratégies de croissance durable.
- Conception durable : Développement de produits avec des matériaux recyclés ou biodégradables, techniques agricoles circulaires.

B. Accompagnement One to One

Cet accompagnement complet prépare les bénéficiaires à développer pleinement leurs projets innovants et à jouer un rôle actif dans la transition vers une économie plus durable et résiliente dans le Gouvernorat de La Manouba.

Comment Postuler

Pour postuler au projet TADWEER, les candidats doivent soumettre un dossier complet comprenant tous les documents demandés dans le document annexe « Legal documents Checklist », Les candidats doivent envoyer tous les documents demandés dans un seul e-mail sur l'adresse suivante : Grant.tunis@acted.org

Les soumissions peuvent être envoyées par email à l'adresse indiquée par Acted avant la date limite fixée le 22 septembre 2024 à minuit, heure tunisienne. Un comité de sélection évaluera les dossiers en fonction de critères d'innovation, durabilité, impact potentiel et faisabilité.

Chaque candidat n'a le droit de candidater qu'une seule fois avec une seule idée de projet.

Les annexes 1 et 2 doivent être impérativement remplies pour chaque catégorie de bénéficiaires. Veuillez également consulter le document "Liste des documents" afin de vous assurer de la conformité aux exigences spécifiées et d'augmenter vos chances de succès.